



VALLÉE DE SOMME  
*Vallée idéale*



## Réalisation d'un nouvel ouvrage pour assurer la libre circulation des espèces piscicoles sur le fleuve Somme à Amiens

Amiens, le jeudi 8 septembre 2022

**Le fleuve Somme accueille une grande diversité piscicole et constitue un axe de migration indispensable pour certaines espèces de poisson. Pour permettre leur passage, notamment celui des grands migrateurs, et ainsi préserver la biodiversité et la continuité écologique du fleuve, le Département réalise des ouvrages de franchissement telles que des passes à poisson. Des travaux sont programmés au barrage de la Chaudière, implanté sur la pointe de l'île Sainte Aragone d'Amiens, à compter du 19 septembre pour une durée de 3 mois.**

### Assurer la transparence écologique sur son domaine de gestion

Dans le cadre d'une directive européenne fixant un objectif de bon état écologique des milieux aquatiques, le Conseil départemental, propriétaire du fleuve Somme, doit rendre franchissable par les poissons, les barrages situés entre Saint-Valery-sur-Somme et Daours.

Depuis une quinzaine d'années, le Département engage des travaux conséquents permettant d'assurer cette transparence écologique sur son domaine de gestion en installant des passes à poissons.

**Sept barrages ont déjà fait l'objet de transformations importantes pour un montant de 4 millions d'euros, alors que la plupart des ouvrages sont déjà équipés de passes à anguilles.**

Les travaux programmés au barrage de la Chaudière, implanté sur la pointe de l'île Sainte Aragone d'Amiens, répondent à cet objectif de qualité environnementale et de continuité hydro-écologique.

### Création d'une rivière artificielle de 60 mètres de longueur

Le projet consiste à créer une rivière artificielle de 60 mètres de longueur et 3 mètres de largeur contournant le barrage actuel. Le lit de la rivière sera composé d'enrochements et de blocs béton de forme rectangulaire implantés à intervalle régulier. Un pont assurera la continuité du chemin existant. Un ouvrage implanté à l'extrémité aval de la rivière artificielle permettra d'optimiser les conditions de franchissement piscicole en modulant le débit selon les saisons et les conditions météorologiques.

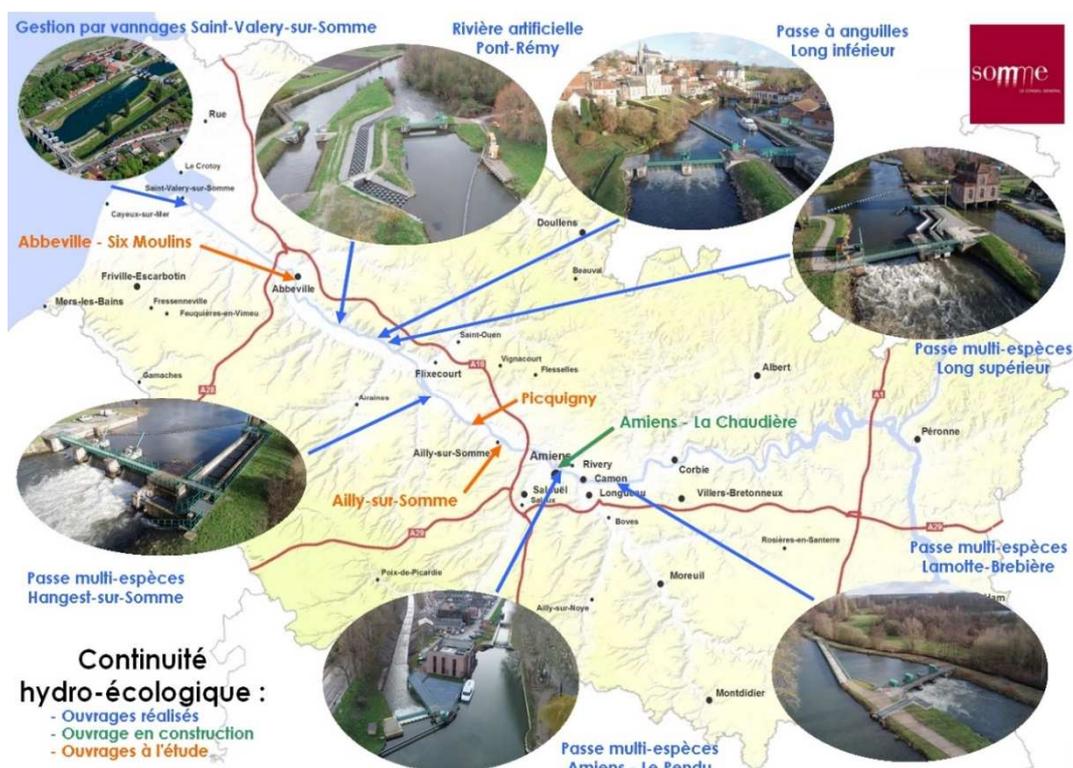
Les berges de la rivière seront protégées par un matelas de pierres mis en place soigneusement et ensuite végétalisé. Le site sera sécurisé par une clôture masquée de végétaux divers et fera l'objet d'un aménagement paysager avec la plantation d'arbres fruitiers.

Ces travaux sont programmés à compter du lundi 19 septembre 2022, pour une durée de 3 mois.

Le coût des travaux est évalué à 458 000 € TTC, avec une participation financière de 50% par l'Agence de l'eau Artois-Picardie et de 20% par le Fonds européen de développement régional (FEDER).

La Fédération de la Somme pour la pêche et la protection du milieu aquatique a installé sur l'une des passes à poissons plus en amont un système de vidéo-comptage permettant de confirmer la grande diversité piscicole dans le fleuve, d'identifier les espèces, de comptabiliser les passages et de définir le sens de migration.

Ce nouvel ouvrage contribuera, dès 2023, à favoriser la migration piscicole sur le fleuve Somme. La continuité écologique atteindra sa pleine efficacité, lorsque les barrages de Picquigny et d'Ailly-sur-Somme (dont les études sont en cours) seront également équipés.



Pour Stéphane Haussoulier, président du Conseil départemental de la Somme, « **depuis plus de 20 ans, le Département se mobilise pour son fleuve. Omniprésente, l'eau y génère un vaste écosystème qui abrite une grande diversité d'espèces et compose une mosaïque de milieux naturels exceptionnels. Le fleuve assure jusqu'à la baie, ou à contre-courant pour certains poissons grands migrateurs, la continuité écologique de ce patrimoine inestimable. C'est tout l'objet de notre action dans ce domaine, désormais portée dans le cadre du programme « Vallée de Somme, Vallée idéale » avec Brigitte Lhomme, Vice-présidente chargée des projets structurants, Franck Beauvarlet, Vice-président chargé de l'environnement et de la transition écologique ainsi qu'Hubert de Jenlis, Vice-président chargé des infrastructures et des bâtiments départementaux. Avec ses zones humides, ses espaces naturels sensibles, son fleuve qui se repeuple au fil des ans, le Département est fier de travailler, avec le concours de ses partenaires, pour valoriser le formidable potentiel qu'offre la Vallée toute entière, d'Est en Ouest. »**

## CONTACT PRESSE

Eloïse DEVRED

03 22 71 81 33 - 06 11 46 81 18 - edevred@somme.fr

[www.somme.fr/presse](http://www.somme.fr/presse)